

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 378

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 378 7 octobre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux

378

Domaine public

Le moindre mal

Basses manœuvres politicardes ou affrontement feutré entre deux politiques fiscales et financières opposées ? Le débat parlementaire sur le « paquet financier » tient certainement des deux, à la fois du règlement de comptes et du débat idéologique. Et pour brouiller encore les pistes, tout l'édifice se construit dans la perspective aléatoire de la votation populaire de juin prochain sur la TVA. D'où des détours démagogiques, calculés semble-t-il sur mesure pour glaner des « oui » de ci de là, mais qui laissent sceptiques la plupart des observateurs ; le correspondant parlementaire de « L'Impartial », Denis Barrelet, écrivait l'autre jour, parlant des conseillers aux Etats : « Si le secrétariat de l'Assemblée fédérale achetait un stock de quarante-quatre cannes à pêche ? A cette saison, c'est si bienfaisant, la pêche... ».

En réalité, la quête d'un compromis typiquement helvétique à ce chapitre crucial de la gestion de la Confédération n'est, semble-t-il, plus qu'un alibi. Certes, la navette se poursuit d'une Chambre à l'autre : le National, en juin dernier, éduccore à ce point le projet du Conseil fédéral que les socialistes s'abstiennent au vote final ; les Etats, l'autre jour, reprenant ces mêmes propositions gouvernementales, les dénaturent à ce point que les ressources attendues diminuent d'un tiers (nouvelle abstention socialiste). On parviendra peut-être à une molle synthèse de tout cela en décembre !

Mais l'essentiel n'est pas là pour les principaux acteurs bourgeois de ce théâtre parlementaire : l'essentiel est de démontrer que la bonne conduite du ménage fédéral impose ce fameux climat de « compression des dépenses à tout prix », et partant, un ralentissement marqué de la politique sociale (déjà, depuis des mois, en point de mire de la droite économique et de l'USAM). Que restera-t-il dès lors des espoirs du parti socialiste qui, soutenant le projet du Conseil fédéral

déral pour faire échec à la « politique des caisses vides », avait fait fi, au moins en un premier temps, de ses réticences face à la TVA ? Dans les faits, la gauche, piégée, se trouvera, si elle reste fidèle à elle-même, défendre sans contrepartie (l'enlisement du projet de lutte contre la fraude fiscale est la meilleure démonstration de la nouvelle arrogance des partis bourgeois) un programme fiscal qui aurait dû être négocié.

Et si la gauche, dira-t-on, refusait de se prêter à ce jeu de duves (cette ligne ne manquera pas d'être défendue au prochain congrès national de Montreux) ? Eh bien, c'en serait probablement fini du projet fiscal actuel, et les partis bourgeois auraient les mains libres pour imposer leur façon d'économiser et de comprimer les dépenses... Trouvera-t-on le moindre mal ?

Sens unique

Le Conseil communal a décidé à Epalinges (près de Lausanne) une augmentation du coefficient d'impôt, sans toucher à l'inique arrêt de la progression qui ne profite qu'aux contribuables plus riches.

Le prétexte de la dite hausse d'impôt est d'ailleurs, chose curieuse, une dépense unique prévue pour l'achat d'une propriété par la commune. Le référendum ayant abouti, les citoyens transcheront.

L'argument principal est : chacun profitera de cette acquisition, chacun en conséquence doit y contribuer !

Beau souci d'égalité dans l'effort fiscal ! Mais comment faire appel, en ces termes, à la contribution de tous, quand l'arrêt de la progression répartit inéquitablement les charges à l'intérieur de la commune, où les plus riches sont protégés contre la progression du barème ?

Comment réclamer l'équité dans l'effort au moment où l'on consacre l'inéquité ?